

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/lisieux/pas-de-crime-mais-une-...>

✍ Écrit par Boris Letondeur

🕒 3 min read

## Pas de crime, mais une mort naturelle pour Stéphane Vitel, principal de collège de Lisieux

Stéphane Vitel est mort d'une crise cardiaque. Le principal du collège Simon de La Place de Lisieux avait été retrouvé sans vie dans son établissement le 11 août 2023. Après quatre mois d'enquête, le procureur de la République de Caen écarte la piste criminelle.

Stéphane Vitel, principal du collège de Lisieux décédé cet été dans son établissement, n'est pas mort assassiné, mais des suites d'une crise cardiaque. L'information a été révélée par nos confrères de France Bleu, elle nous a été confirmée. Si l'instruction n'est pas encore terminée, les éléments à disposition des enquêteurs permettent d'écartier l'intervention d'une tierce personne, donc la piste criminelle.

Selon Joël Garrigue, procureur de la République de Caen, "*les éléments médico-légaux penchent en faveur d'une cause naturelle de la mort. Tout laisse penser que Stéphane Vitel a succombé à un problème cardiaque. Il n'a pas subi d'agression physique*". Cette thèse est accréditée par le fait que, d'après l'enquête, il n'y avait personne d'autre que lui dans le collège au moment des faits.

Ce sont ces deux membres de sa famille, sa fille et sa femme, qui l'ont découvert, inanimé, au matin du 11 août dans le hall de l'établissement. Alors qu'il partait en vacances dans le Sud, le principal avait fait un crochet par son collège Simon de La Place après que l'alarme anti-intrusion s'était déclenchée.

Dans les jours suivant le drame, deux jeunes de 17 et 19 ans avaient été placés en garde à vue. Ils avaient avoué s'être introduits dans l'établissement durant la nuit, mais niaient toute implication dans la mort de Stéphane Vitel. Selon leurs dires, ils avaient quitté les

lieux avant son arrivée. Des propos ensuite corroborés par la géolocalisation de leurs smartphones.

” À ce stade de l'instruction, il est possible de déterminer qu'une seule intrusion a été détectée et enregistrée par la centrale d'alarme le jour des faits, à 5h58, au niveau de la porte par laquelle les deux jeunes gens mis en examen au mois d'août ont tenté de s'introduire dans l'établissement. L'exploitation du système d'alarme confirme qu'aucune personne n'est entrée ou ne s'est maintenue dans les lieux entre ce moment et l'arrivée sur place de M. Vitel.

*Joël Garrigue, procureur de la République de Caen*

Le corps de la victime a subi plusieurs autopsies. Des lésions cutanées minimales et un traumatisme crânien avaient été décelées, "*pas suffisantes pour avoir causé le décès*", selon le procureur. Néanmoins, l'instruction n'est pas bouclée. Les investigations vont se poursuivre, notamment sur d'éventuels problèmes que M. Vitel aurait eus dans son ancien établissement.

Generated with Reader Mode